
Zentralkommission für
die Lehrabschlussprüfungen
der NKG

Französisch
Leseverständnis

Lehrabschlussprüfungen 2006
für Kauffrau / Kaufmann
Basisbildung (B-Profil)

Serie 2/3

Kandidatennummer: _____

Name: _____

Vorname: _____

Datum der Prüfung: _____

Compréhension écrite

Partie A _____ / 20 points

Partie B _____ / 5 points

Total _____ / **25 points**

Die Experten:

Diese Prüfungsaufgabe darf 2006 nicht im Unterricht verwendet werden. Die Zentralkommission hat das uneingeschränkte Recht, diese Aufgabe für Prüfungs- und für Übungszwecke zu verwenden. Eine kommerzielle Verwendung bedarf der Bewilligung des Autors, des Inhabers des Urheberrechtes. ©

HAG 5000 - 2000

Partie A

Le couple et l'argent. Qui paie quoi?

Quand on aime, on ne compte pas. C'est ce qu'on dit, mais pas forcément ce qu'on fait. Chez les couples, mariés ou non, les questions d'argent sont souvent une chose difficile. Les jeunes ménages ne se comportent plus comme leurs parents. Autrefois, un couple avait normalement un seul compte en commun. Aujourd'hui, un nouveau modèle est à la mode: chaque partenaire gère son compte à lui. En plus, les deux partenaires ont ensemble un autre compte pour payer le loyer, les courses, l'électricité ou le téléphone. Les couples qui ont entre 25 et 35 ans fonctionnent de plus en plus de cette manière en Suisse, en Europe, aux États-Unis ou au Japon.

Le nombre des femmes sur le marché du travail augmente. Leur salaire, de plus en plus important, sert à financer le ménage. Selon les chiffres de l'Office fédéral des statistiques de l'année 2000, 25,4 % des Suissesses ne rapportent pas d'argent à la maison. 35,3 % d'entre elles couvrent moins d'un quart des dépenses ménagères. Et 30,8 % en paient entre un quart et la moitié. 8,4 % des femmes ont un salaire supérieur à celui de leur mari. Le salaire féminin influence souvent la répartition des travaux ménagers: plus le salaire de la femme est élevé, plus son partenaire l'aide au ménage.

En Suisse, c'est en 1974 que les femmes ont obtenu le droit d'ouvrir leur propre compte en banque sans demander la permission à leur mari. La formule du compte commun unique a commencé alors à disparaître. Aujourd'hui, on a souvent deux comptes séparés, un pour chaque partenaire. Une question difficile se pose: Qui paie quoi? Écoutons trois couples.

Patricia, 30 ans, cheffe dans une entreprise d'import-export à Lausanne, et Miguel, 36 ans, conseiller financier dans une entreprise européenne, vivent ensemble et vont se marier dans six mois. Ils ont deux comptes séparés et un compte commun où chacun verse 2200 francs par mois. Ce compte commun sert à payer l'appartement, la nourriture et les frais de transport.

Armelle, 24 ans, assistante médicale, travaille à 60 %. Son mari Ivan, 25 ans, est analyste programmeur. Ils sont mariés depuis trois mois, mais ils vivent en couple depuis six ans déjà. Ils ont toujours leurs comptes séparés. «Cela allait bien comme ça, alors pourquoi changer?» En fait, le compte commun, ils vont l'ouvrir seulement si, un jour, ils achètent une maison, un appartement ou une voiture.

Séverine, 29 ans, est employée de commerce. Elle travaille entre 20 et 30 %. Son mari William a 26 ans et il est économiste d'entreprise à Delémont. Ils ont un enfant. «Faire des comptes séparés? Nous ne pourrions pas! La vie serait beaucoup trop compliquée pour nous!»

(d'après L'HEBDO, 17 février 2005)

Partie A

(Temps à prévoir: 15 minutes)

Lisez le texte. Les affirmations suivantes sont-elles vraies (V) ou fausses (F)? Si vous marquez (F), justifiez votre réponse **en allemand**.

	V ou F	
1. Ce texte parle de personnes qui vivent seules.	<input type="checkbox"/>	
2. Les vieux et les jeunes ne gèrent pas leurs finances de la même manière.	<input type="checkbox"/>	
3. En 2000, la majorité des femmes suisses gagnaient un salaire.	<input type="checkbox"/>	
4. La femme salariée moderne gagne rarement plus que son mari.	<input type="checkbox"/>	
5. Il y a 50 ans, une femme ne pouvait pas ouvrir de compte sans l'autorisation de son mari.	<input type="checkbox"/>	
6. 2200 francs, c'est le salaire mensuel de Patricia.	<input type="checkbox"/>	
7. 4400 francs, c'est le montant que Patricia et Miguel versent chaque mois sur leur compte commun.	<input type="checkbox"/>	
8. Ivan est marié depuis six ans.	<input type="checkbox"/>	
9. Ivan et sa femme ont un compte commun pour acheter une maison.	<input type="checkbox"/>	
10. Séverine et son mari font des comptes séparés.	<input type="checkbox"/>	

No	Explications en allemand / Erklärungen auf Deutsch

Total A

Partie B (Temps à prévoir: 10 minutes)

DAUDET Jean-Guilhem
184, route de Maguelone
34031 MONTPELLIER

Montpellier, le 3 octobre 2005

France Télécom
9, avenue de l'Aqueduc
34002 MONTPELLIER

Monsieur,

Je viens de recevoir votre dernière facture. À ma grande surprise, son montant est trois fois supérieur aux factures habituelles. Cela m'étonne beaucoup, car ma famille a été absente pendant toutes les vacances d'été.

Pour ces raisons, je vous demande de vérifier les appels faits sur ma ligne téléphonique et de me communiquer le résultat de votre contrôle. Dans cette attente, je joins un chèque du montant total de votre facture. Si vous constatiez une erreur de votre part, je vous serais reconnaissant de me rembourser la différence.

En attendant votre prompt réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

J.-G. Daudet

Cochez la phrase correcte.

1. Monsieur Jean-Guilhem Daudet

- va recevoir une facture.
- a reçu une facture.
- n'a pas encore reçu de facture.

2. La somme à payer

- est plus élevée que d'habitude.
- correspond aux factures habituelles.
- est à verser au supérieur.

3. Le client demande le contrôle

- de son numéro de téléphone.
- de son chèque.
- de sa facture.

4. Le client

- refuse de payer la facture.
- ne paie pas encore la facture.
- règle la facture.

5. S'il y a une erreur de la part de France Télécom, le client

- veut se faire rembourser.
- change de société.
- ne règle pas sa facture.

Points

Total B
Total A + B